

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2019

27 octobre 2006

SOMMAIRE

Alalban S.A., Luxembourg	96898	IIIT S.A., Luxembourg	96872
Altoras S.A., Luxembourg	96876	Jaoui S.A., Luxembourg	96901
Asia Eateries Holdings, S.à r.l., Luxembourg	96886	Jaoui S.A., Luxembourg	96901
Asia Eateries Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	96878	Jaoui S.A., Luxembourg	96901
Bartolux S.A., Luxembourg	96877	Jaoui S.A., Luxembourg	96901
BC Hôtels (Lux), S.à r.l., Luxembourg	96875	Jaoui S.A., Luxembourg	96902
BC Hôtels (Lux), S.à r.l., Luxembourg	96875	Jaoui S.A., Luxembourg	96902
BC Hôtels (Lux), S.à r.l., Luxembourg	96875	Julius Baer Wealth Management (Europe) S.A., Luxembourg	96912
BEA Investments S.A., Luxembourg	96898	Luxance Group Invest S.A., Dudelange	96895
BIAC LOG, Bureau Informatique d'Analyse et de Conseils en Logiciels S.A., Luxembourg	96895	Luxsa S.A., Luxembourg	96872
Carins S.A., Luxembourg	96889	Maitland Trust Services, S.à r.l., Luxembourg ...	96897
Carins S.A., Luxembourg	96892	Molene Financière Holding S.A., Luxembourg ...	96874
Centre Commercial du Mierscherbiérg S.A., Steinsel	96874	Natur Produkt Holdings Limited S.A., Luxem- bourg	96873
COLT Telecom Group S.A., Luxembourg	96886	New Land S.A., Luxembourg	96875
Cofinatrans S.A., Luxembourg	96895	Oran S.A., Luxembourg	96867
ColAce, S.à r.l., Luxembourg	96874	Oxylux S.A., Esch-sur-Alzette	96873
Corestate Investments 1, S.à r.l., Luxembourg ...	96905	Oxylux S.A., Esch-sur-Alzette	96873
Delwyn Limited, S.à r.l., Luxembourg	96901	Oxylux S.A., Esch-sur-Alzette	96873
Drinktec, S.à r.l., Weiswampach	96876	Paddington Finance, S.à r.l., Luxembourg	96890
E.I.I. Fund Advisory S.A. Holding, Luxembourg ...	96878	R.E.A., S.à r.l., Luxembourg	96890
Egon Sourcing S.A., Luxembourg	96866	R.E.A., S.à r.l., Luxembourg	96890
EurCE Immobilière Luxembourg S.A., Luxembourg	96905	R.E.A., S.à r.l., Luxembourg	96890
Euro-Celtique S.A., Luxembourg	96878	Ristorante Pizzeria L'Aquila, S.à r.l., Capellen ...	96883
Eurotrust Corporate Services S.A., Luxembourg ..	96876	Scudder Alpha Funds, Sicav, Luxembourg	96900
Façades Santini, S.à r.l., Luxembourg	96883	Shanks Lux S.A., Luxembourg	96911
Façades Santini, S.à r.l., Luxembourg	96883	Shanks Lux S.A., Luxembourg	96911
Fidisport International S.A., Luxembourg	96912	SIT Lease S.A., Luxembourg	96902
Financière du Fruit S.A., Luxembourg	96868	Société du Roua S.A., Luxembourg	96866
Fosca S.C.A., Luxembourg	96867	Sunshine Solarium, S.à r.l., Luxembourg	96886
Fosca S.C.A., Luxembourg	96867	Terrabel Development S.A., Merttert	96894
Full Racing, S.à r.l., Luxembourg	96912	Trans Euro Lux S.A., Luxembourg	96883
G.G.H. S.A., Bertrange	96898	WD Luxis S.C.A., Luxembourg	96881
Gapi-Glass S.A., Differdange	96912	WD Luxis S.C.A., Luxembourg	96882
Gapifin S.A., Differdange	96909	Wittsburg Holding A.G., Luxembourg	96892
H2D S.A., Wiltz	96868	World Domination Corporation S.A., Luxem- bourg	96871
Haslibel, S.à r.l., Luxembourg	96905	WSI Education Holdings, S.à r.l., Luxembourg ...	96909
IEMAM-Indosuez Emerging Markets Asset Mana- gement S.A., Luxembourg	96872	WSI Education Holdings, S.à r.l., Luxembourg ...	96911

96866

SOCIETE DU ROUA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 51.110.

—
EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 août 2006 qui a pris note des démissions de Madame Michelle Delfosse, Madame Nathalie Gautier et de Monsieur Henri Grisius, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur André Wilwert, administrateur de sociétés, demeurant au 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Gérard Matheis, administrateur de sociétés, demeurant au 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jean Fell, administrateur de sociétés, demeurant au 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer démissionnaire:

- COMCOLUX, S.à r.l., commissaire aux comptes, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 7 août 2006, le siège social de la société est transféré du 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg au 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour SOCIETE DU ROUA, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088940.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

EGON SOURCING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 104.283.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of May 10th, 2006

- Mr Marc Limpens, private employee, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and Mr Harald Charbon, private employee, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg are reappointed as Directors of category A and Mr Jeffrey A. Sacks, residing at PMB 322, 3223 Lake Avenue, Unit 15C, Wilmette, IL60091, USA is reappointed as Director of category B for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of the year 2007.

- The company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg is reappointed as Statutory Auditor for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of the year 2007.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 2006

- Les mandats d'Administrateur de catégorie A de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et le mandat d'Administrateur de catégorie B de Monsieur Jeffrey A. Sacks, demeurant au PMB 322, 3223 Lake Avenue, Unit 15C, Wilmette, IL60091, USA sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 10 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

EGON SOURCING S.A.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur A

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090850.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

96867

ORAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 67.787.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 8 août 2006 a pris note de la démission de Monsieur Magnus Lidgren en date du 8 août 2006 et a renouvelé les mandats des autres administrateurs. L'assemblée a également nommé deux nouveaux administrateurs, Messieurs Blaise Javet et Fredrik Lindberg. Le Conseil se compose dès lors comme suit:

- M. Lars Lidgren, Administrateur A, administrateur de sociétés, Bredgatan 9F, SE-22221 Lund, Suède;
- M. Blaise Javet, Administrateur A, économiste - gérant de société, 15, rue du Cendrier, CH-1211 Genève 1, Suisse;
- M. Fredrik Lindberg, Administrateur A, administrateur de sociétés, Professorsgatan 9, SE-223-63 Lund, Suède;
- M. Henri Grisius, Administrateur B, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 8 août 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 26 juin 2006, la société AUDIT.LU:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour ORAN, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092446.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

FOSCA S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.578.

—
EXTRAIT

Brigitte Sagnes, ayant son adresse professionnelle au 1, rue Vernier, 75017 Paris, France, a été élue membre du Conseil de Surveillance de FOSCA S.C.A. par le Conseil d'Administration avec effet au 23 mai 2006.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092639.5//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

FOSCA S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.578.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006, le comité de gestion de la société FOSCA S.C.A. a pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration de la société FOSCA S.C.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2007:

- Luc Laloy, ayant son adresse professionnelle à OFI REIM SAS, 1, rue Vernier, 75017 Paris, France;
- Brigitte Sagnes, ayant son adresse professionnelle à OFI REIM SAS 1, rue Vernier, 75017 Paris, France;
- Bruno Moneron, ayant son adresse professionnelle à F&C MANAGEMENT LIMITED, Exchange House, Primrose Street, London EC2A 2NY, Royaume-Uni;
- Antonio Thomas, ayant son adresse professionnelle à F&C MANAGEMENT LIMITED, Exchange House, Primrose Street, London EC2A 2NY, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 23 août 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092639.4//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

FINANCIERE DU FRUIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 93.135.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 25 juillet 2006

- La cooptation de Monsieur Denis Dumont, Directeur de sociétés, demeurant au 10, Chemin du Plan, CH-1094 Belmont Sur Lausanne (Suisse) en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Madame Laurence Mostade, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Les démissions de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

- Les sociétés DMC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Certifié sincère et conforme

FINANCIERE DU FRUIT S.A.

DMC, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092815.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

H2D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.
R. C. Luxembourg B 118.722.

STATUTS

L'an deux mille six, le sept août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. La société DELMA & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 98.510,

ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.

2. La société SOLFICORP S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.905 constituée suivant acte reçu par le Notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, le 15 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 481 du 24 juin 1999,

ici représentée par son administrateur-délégué la société DELMA & CIE, S.à r.l., préqualifiée, elle-même représentée par son gérant unique Monsieur Benoît de Bien, prénommé.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de H2D S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet:

L'investissement immobilier, la gestion, l'achat, la vente de tous biens immeubles, ainsi que la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement

de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions sans valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixées par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2006.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société SOLFICORP S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- La société DELMA & CIE, S.à r.l., prédésignée, une action	1
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), somme qui se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) La société à responsabilité limitée SEREN, S.à r.l., dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce des sociétés sous le numéro B 110.588, constituée aux termes d'un acte reçu le 9 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 5 janvier 2006, numéro 29,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Benoît de Bien, consultant, né à Etterbeek (Belgique), le 29 janvier 1935, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

b) La société à responsabilité limitée MAZE, S.à r.l., dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 110.554 constituée aux termes d'un acte reçu le 9 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 3 janvier 2006, numéro 6,

ici représentée par un de ses gérants, Monsieur Benoît de Bien, prénommé.

c) La société à responsabilité limitée DUNE, S.à r.l., dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110.593 constituée aux termes d'un acte reçu, le 9 septembre 2005, par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 5 janvier 2006, numéro 29,

ici représentée par un de ses gérants, Monsieur Benoît de Bien, prénommé.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société FIDOMES, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 95.765.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2011.

5) Le siège social est fixé au 59, rue G.-D. Charlotte, L-9515 Wiltz.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant même se réunissent les membres du conseil d'administration de la société anonyme H2D, à savoir:

- SEREN, S.à r.l., préqualifiée,

- MAZE, S.à r.l., préqualifiée,

- DUNE, S.à r.l., préqualifiée.

Lesquelles membres présent ou représentés comme dit ci-dessus, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné comme administrateur-délégué, la société à responsabilité limitée SEREN, S.à r.l., chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société dans toute opération par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 9 août 2006, vol. 320, fol. 36, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 août 2006.

A. Holtz.

(991837.3/2724/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 août 2006.

WORLD DOMINATION CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 84.678.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 septembre 2006.

Signature.

(094930.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

IIIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.864.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 juin 2006

- Messieurs Serge Krancenblum, Jean-Robert Bartolini, Sandro Capuzzo et Pierre Mestdagh ne se représentent pas aux suffrages.

- Le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3.

- Les sociétés LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FIDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs, pour une période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

IIIT S.A.

LOUV, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092820.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

IEMAM-INDOSUEZ EMERGING MARKETS ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 57.226.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 13 mai 2005

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de FMS SERVICES S.A. au titre d'administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Charles Emond, démissionnaire.

La société FMS SERVICES S.A. est domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société IEMAM-INDOSUEZ EMERGING MARKETS ASSET MANAGEMENT S.A.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093620.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

LUXSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 61.501.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2006

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Margit Moragon, demeurant Im Sand 32 à FL-9495 Triesen (Liechtenstein) en remplacement de Madame Susanne Dünser, demeurant Im Grabaton 18 à FL-9494 Schaan (Liechtenstein) démissionnaire, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094895.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.355.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale statutaire tenue le 2 mai 2006

- Le mandat de Commissaire aux Comptes, de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Le Comité Exécutif est dissous.

- Les mandats des membres du Comité Exécutif de Monsieur Aleksey Batulin, Madame Irina Nizovtseva, Monsieur Sergey Nizovtsev, Monsieur Vladimir Polyakov, Monsieur Evgeny Savik, Madame Margarita Fartova, Monsieur Aleksey Shvidchenko, Monsieur Dmitri Levonian, et Monsieur Kirill Kuzmichev, ne sont pas renouvelés.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on May 2nd, 2006

- The mandate of the Statutory Auditor, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, is re-conducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2007.

- The Executive Committee be liquidated.

- The mandates of the Executive Committee' Members of Mr Aleksey Batulin, Mrs Irina Nizovtseva, Mr Sergey Nizovtsev, Mr Vladimir Polyakov, Mr Evgeny Savik, Mrs Margarita Fartova, Mr Aleksey Shvidchenko, Mr Dmitri Levonian, and Mr Kirill Kuzmichev, be not re-conducted.

For true copy

NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093872.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

OXYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, rue de Belval.
R. C. Luxembourg B 10.227.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Signature.

(095265.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

OXYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, rue de Belval.
R. C. Luxembourg B 10.227.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Signature.

(095263.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

OXYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, rue de Belval.
R. C. Luxembourg B 10.227.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Signature.

(095266.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

CENTRE COMMERCIAL DU MIERSCHERBIERG, Société Anonyme.

Siège social: Steinsel, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 35.105.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 août 2006 que:

- Le mandat des administrateurs, à savoir Monsieur Norbert Hansen, Madame Susan Baker, Mademoiselle Audrey Hansen demeurant tous au 6, Rackenberg, L-2409 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

- Le mandat de Monsieur Norbert P. Hansen, demeurant au 6, Rackenberg, L-2409 Luxembourg en tant qu'administrateur-délégué est confirmé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

- Mademoiselle Audrey Hansen, demeurant au 6, Rackenberg, L-2409 Luxembourg a été nommée Directeur Technique de la société avec pouvoir de co-signature obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094645.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

MOLNE FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 65.795.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire, tenue à la date du 24 juillet 2006 à 15 heures, que les actionnaires ont:

1) Décidé de révoquer les administrateurs:

- Mario Di Stefano,

- Joram Moyal.

2) Nommé à la fonction d'administrateurs:

- Monsieur Giuseppe Scocimarro, administrateur de sociétés, né le 13 juin 1966 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 17, Viale Stefano Franscini, CH-6900 Lugano (Suisse),

- Monsieur Claudio Scrocca, expert comptable, né le 7 août 1963 à Rome, demeurant au 36, Via Alfredo Soffredini, Rome (Italie).

3) Décidé de révoquer la société EUROPEAN AUDIT S.A., RCSL B 50.956, avec siège social au 11, rue de Hiel, L-7390 Blaschette, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

4) Décidé de nommer comme commissaire aux comptes la société EUROTRUST, RCSL B 86.381, avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

5) Décidé de transférer le siège de la société au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094937.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

CoIAce, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.500.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 84.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01037, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Réveilliez

Responsable Juridique habilitée par la Gérance

(094943.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

BC HOTELS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.400.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 72.917.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01039, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Réveilliez

Responsable Juridique habilitée par la Gérance

(094944.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

BC HOTELS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.400.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 72.917.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01042, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Réveilliez

Responsable Juridique habilitée par la Gérance

(094945.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

BC HOTELS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.400.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 72.917.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01045, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Réveilliez

Responsable Juridique habilitée par la Gérance

(094947.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

NEW LAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 34.668.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 juillet 2006 que:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, et Monsieur Emanuele Bozzone, administrateur de sociétés, demeurant à Viale Villa Foreste 13, CH-6850 Mendrisio (Suisse), ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société, leurs mandats étant arrivés à expiration;

- la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat étant arrivé à expiration;

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012 et le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095004.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

96876

EUROTRUST CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 89.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01327, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(094939.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ALTORAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.571.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 avril 2006

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012, les mandats de:

Madame Sylvie Theisen et Dr. Albert P. Gnägi en tant qu'administrateurs et administrateurs-délégués de la société et Madame Eliane Irthum en tant qu'administrateur de la société Monsieur Fons Mangen, Ettelbrück en tant que Commissaire aux Comptes.

Pour extrait sincère et conforme

ALTORAS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094975.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**DRINKTEC, Société à responsabilité limitée,
(anc. GUIMA).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 106.124.

L'an deux mille cinq, le trente novembre, à Saint-Vith, rue de Wiesenbach 1.

Devant Nous, Maître Bernard Sproten, Notaire de résidence à Saint-Vith.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée GUIMA, ayant son siège social à L-9906 Troisvierges, rue Staedtgen 6.

La société a été constituée par acte du notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du seize décembre mil neuf cent nonante-huit, publié au Mémorial C numéro 149 du huit mars mil neuf cent nonante-neuf (page numéro 7145).

L'associé suivant qui déclare être l'associé unique de la société et qui agit ainsi en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire est présent, à savoir:

- Monsieur Guido Schommers, demeurant à Sankt Vith - Recht, Sankt Vither Weg 58 A, propriétaire de cinq cents (500) parts sociales.

La séance est ouverte à huit heures quarante-cinq-minutes par Monsieur Guido Schommers, gérant de la société.

I. L'associé unique requiert le Notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour est le suivant:

- a) Confirmation de la cession de toutes les parts sociales.
- b) Extension de l'objet social. Adaptation de l'article 2 des statuts.
- c) Modification de la raison sociale. Adaptation de l'article 4 des statuts.
- d) Transfert du siège social. Adaptation de l'article 5 des statuts.
- e) Conversion du capital en euros. Adaptation de l'article 6 des statuts.
- f) Démission et nomination de gérants.

II. Toutes les parts sont représentées. L'associé unique constate qu'il peut décider valablement et aborde l'ordre du jour.

L'associé unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique déclare d'abord que, conformément à une convention antérieurement aux présentes, il a cédé toutes ses parts sociales à Monsieur Genten Günter Willy Franz, né à Waimes le douze mars mil neuf cent cinquante, époux de Madame Rauschen Wilhelmine Margaretha, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Aachener Straße Nummer 72, qui intervient aux présentes. Messieurs Schommers et Genten déclarent confirmer expressément cette cession, et Monsieur Genten participera, en conséquence, comme nouvel associé à la présente assemblée et aux résolutions à prendre.

Les comparants décident ensuite unanimement de modifier la deuxième phrase de l'article 6 des statuts en remplaçant cette phrase par le texte suivant: «Monsieur Genten Günter Willy Franz, né à Waimes le douze mars mil neuf cent cin-

quante, époux de Madame Rauschen Wilhelmine Margaretha, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Aachener Straße Nummer 72, est le titulaire de toutes les parts sociales.»

Deuxième résolution

Les comparants prénommés décident de modifier l'objet de la société en y ajoutant l'activité suivante: «La société a en outre comme objet la vente de boissons, spiritueux, bières et vins ainsi que de toutes boissons et aliments quelconques. Vente de machines et d'outils dans le domaine de l'industrie alimentaire.»

En conséquence, il est ajouté à la fin de l'article 2 le texte ci-avant mentionné.

Troisième résolution

Les comparants prédésignés décident de modifier la dénomination sociale de la société. La société existera désormais sous la dénomination DRINKTEC.

En conséquence, l'article 4 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«La dénomination de la société est DRINKTEC.»

Quatrième résolution

Les comparants décident de transférer le siège social à Weiswampach. L'adresse de ce siège sera la suivante: L-9991 Weiswampach, route de Stavelot 117.

En conséquence, la première phrase de l'article 5 des statuts est remplacée par le texte suivant: «Le siège social est établi à L-9991 Weiswampach, route de Stavelot 117.»

Cinquième résolution

Les comparants constatent d'abord que le capital de la société correspond à un montant de douze mille trois cent nonante-quatre euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68). Ils décident que le capital sera dorénavant exprimé dans les statuts en euros et divisé en cinq cents (500) parts sociales sans désignation d'une valeur nominale.

En conséquence, la première phrase de l'article 6 des statuts est remplacée par le texte suivant: «Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent nonante-quatre euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) divisé en cinq cents (500) parts sociales sans désignation d'une valeur nominale.»

Sixième résolution

Monsieur Schommers, prénommé, déclare démissionner de son mandat de gérant à partir d'aujourd'hui. L'assemblée accepte cette démission.

Est nommé à partir d'aujourd'hui pour une durée illimitée en qualité de gérant Monsieur Günter Willy Franz Genten, prénommé, qui accepte.

De tout quoi, le notaire soussigné a dressé le présent procès-verbal, lieu et date que dessus.

Lecture de l'entièreté du présent procès-verbal faite et après commentaire de son contenu par le Notaire soussigné, les comparants ont signé avec moi, Notaire.

Signatures.

Pour expédition conforme

B. Sproten

Notaire

Enregistré à Diekirch, le 15 décembre 2005, réf. DSO-BL00224. – Reçu 241 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(995389.3//74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 septembre 2006.

BARTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 37.296.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 décembre 2005, déposé le 7 février 2006, L060013039

- La cooptation de la société MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Grotz, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Certifié sincère et conforme

BARTOLUX S.A.

F. Mesenburg / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095593.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

ASIA EATERIES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 116.825.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 6 juillet 2006, que ASIA EATERIES HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.824 a transféré 501 parts sociales à CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED acting as General Partner for and on behalf of CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Registrar of EXEMPTED LIMITED PARTNERSHIPS, Cayman Islands sous le numéro WK15195.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour la société

E. Brero

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094999.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

EURO-CELTIQUE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 17.846.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00483, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO-CELTIQUE S.A.

Signature

(095005.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

E.I.I. FUND ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 119.053.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

2.- Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Henri Grisius, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 27 juillet 2006;

3.- Monsieur Manuel Hack, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

4.- Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

5.- Madame Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Henri Grisius, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de E.I.I. FUND ADVISORY S.A. HOLDING.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris la société d'investissement à capital variable ENHANCED INDEX INVESTING SICAV, ainsi que l'administration et le développement de ces participations. Elle servira de conseiller en investissement pour ENHANCED INDEX INVESTING SICAV pour l'administration et la promotion de ses avoirs, mais ne procurera pareille assistance à aucune autre société.

La société n'exercera pas une activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Toute cession d'actions est subordonnée au droit de préemption des anciens actionnaires et à l'assentiment du conseil d'administration statuant à l'unanimité de ses membres en cas de non préemption. En cas de refus d'agrément, le conseil ne pourra opposer un refus d'agrément qu'à condition de présenter en même temps un ou plusieurs acquéreurs des actions à un prix au moins égal à celui correspondant à la valeur comptable des actions suivant le dernier bilan.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de réviseur d'entreprises est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le second mercredi du mois d'avril à 16 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) réviseur(s) d'entreprises. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) réviseur(s) d'entreprises.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) réviseur(s) d'entreprises sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré
1. Monsieur Henri Grisius, prénommé	3.825	38.250,-
2. Madame Michelle Delfosse, prénommée	1.500	15.000,-
3. Monsieur Manuel Hack, prénommé	750	7.500,-

4. Monsieur Laurent Heiliger, prénommé	750	7.500,-
5. Madame Stéphanie Grisius, prénommée	675	6.750,-
Total	7.500	75.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- 2) Monsieur Georges Delcroix, Président C.A. de DDEL PORTFOLIO SOLUTION S.A., avenue A. J. Slegers 79, B-1200 Bruxelles, Belgique;
- 3) Monsieur Matthias Priebs, directeur TARENO S.A., St. Jakobs-Strasse, CH-4052 Bâle, Suisse;
- 4) Monsieur Marc Wagener, directeur TARENO (LUXEMBOURG) S.A., 3, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Henri Grisius, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- MAZARS (LUXEMBOURG) S.A., réviseur d'entreprises, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 56.248.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Grisius, M. Hack, L. Heiliger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 août 2006, vol. 905, fol. 74, case 2. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 août 2006.

J.-J. Wagner.

(097763.3/239/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

WD LUXIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 117.662.

L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg (ci-après «le mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de WD, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.217 (ci-après «le Gérant»), Gérant de la société en commandite par actions WD LUXIS S.C.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2006, en voie de publication au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2006, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du Gérant, prise le 4 juillet 2006; un extrait de la dite décision, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions WD LUXIS S.C.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent soixante-deux mille euros (162.000,- EUR), représenté par quatre-vingt mille (80.000) Actions Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune et par mille (1.000) Actions de Commandité sous forme nominative d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article six (6) des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à cinq millions euros (5.000.000,- EUR), représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, et le Gérant a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article six des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, dans sa décision du 4 juillet 2006 et en conformité avec des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six (6) des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de huit cent mille euros (800.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent soixante-deux mille euros (162.000,- EUR) à neuf cent soixante-deux mille euros (962.000,- EUR), par la création et l'émission de quatre cent mille (400.000) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, à souscrire et à libérer intégralement, en numéraire ou autre qu'en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires anciennes.

IV.- Que le gérant a accepté les souscriptions suivantes:

(i) de trois cent vingt mille (320.000) Actions Ordinaires nouvelles, souscrit entièrement en nature par l'apport d'une créance sur la société WD LUXIS S.C.A. d'une valeur de six cent quarante mille euros (640.000,- EUR), par Monsieur Roland Medawar, résidant au 138, rue Albert Unden, 2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) de quatre-vingt mille (80.000) Actions Ordinaires nouvelles, souscrit entièrement en nature par l'apport d'une créance sur la société WD LUXIS S.C.A. d'une valeur de cent soixante mille euros (160.000,- EUR), par Monsieur Guy Harles, résidant au 14, rue Erasme, 1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

V.- Que les quatre cent mille (400.000) Actions Ordinaires nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées intégralement en apport autre que numéraire par les Messieurs Medawar et Harles, ci-avant mentionnés, apportant dans la société leurs créances, valorisées à un montant total de huit cent mille euros (800.000,- EUR), détenues sur la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant par le rapport du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., représentée par Madame Veronique Lefebvre, établi en date du 17 juillet 2006, lequel rapport après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article six (6) des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social.** Le Société a un capital souscrit de neuf cent soixante-deux mille euros (EUR 962.000,-) représenté par quatre cent quatre-vingt mille (480.000) Actions Ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et par mille (1.000) Actions de Commandité (ci-après les «Actions de Commandité») d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous, quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix mille deux cents euros (10.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dekkers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, vol. 154S, fol. 86, case 5. – Reçu 8.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2006.

P. Bettingen.

(096211.3/202/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

WD LUXIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 117.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 septembre 2006.

P. Bettingen.

(096212.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

FACADES SANTINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.
R. C. Luxembourg B 96.609.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FACADES SANTINI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(095109.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

FACADES SANTINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.
R. C. Luxembourg B 96.609.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FACADES SANTINI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(095105.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

RISTORANTE PIZZERIA L'AQUILA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 46.418.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BT05586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095031.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

TRANS EURO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 119.035.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Achin, responsable d'exploitation, né à Bouzonville (France), le 23 janvier 1966, demeurant à F-84810 Aubignan, 777, route de Beaumes (France);

2.- Madame Chantal Malgras, gérante, née à Lunéville (France), le 3 mai 1968, épouse de Monsieur Philippe Achin, demeurant à F-84810 Aubignan, 777, route de Beaumes (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de TRANS EURO LUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le transport de marchandises par route de plus de 3,5 tonnes.
La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable du premier administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de deux administrateurs-délégués de la société ou par la signature conjointe de tous les administrateurs de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Philippe Achin, préqualifié, cinq cent dix actions.	510
2.- Madame Chantal Malgras, préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix actions.	490
Total: mille actions.	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
 - Monsieur Philippe Achin, responsable d'exploitation, né à Bouzonville (France), le 23 janvier 1966, demeurant à F-84810 Aubignan, 777, route de Beaumes (France);
 - Madame Chantal Malgras, gérante, née à Lunéville (France), le 3 mai 1968, épouse de Monsieur Philippe Achin, demeurant à F-84810 Aubignan, 777, route de Beaumes (France);
 - Madame Nora Brahim, employée privée, née à Amnéville (France), le 20 mai 1973, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:
 - Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Chantal Malgras, prénommé, et deuxième administrateur-délégué de la société Monsieur Philippe Achin, prénommé, lesquels pourront engager la société par leur signature conjointe ou par la signature individuelle du premier administrateur-délégué, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ph. Achin, Ch. Malgras, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 2006, vol. 537, fol. 79, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 2006.

J. Seckler.

(097435.3/231/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

ASIA EATERIES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 116.824.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 30 juin 2006, que CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453 a transféré 501 parts sociales à CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED acting as General Partner for and on behalf of CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II L.P., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands sous le numéro WK15195.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour la société

E. Brero

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095042.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

SUNSHINE SOLARIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 225, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 94.970.

Entre les soussignés:

1. Madame Logelin Alexa, associée demeurant à Differdange;

2. M. Lickes Roland, associé demeurant à Differdange.

La société SUNSHINE SOLARIUM, S.à r.l., avec siège social à L-1221 Luxembourg, 225, rue de Beggen, constituée suivant acte reçu par le notaire Biel Aloyse de résidence à date du 2003.

Les parts sociales de la société SUNSHINE, S.à r.l. se trouvent actuellement réparties comme suit:

Mme Logelin Alexa	50 parts
Monsieur Lickes Roland	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Par la présente Mme Logelin Alexa déclare vendre 50 parts au prix de 6.200,- EUR (six mille deux cents euros) à Monsieur Lickes Roland demeurant à Differdange.

Cette vente sera publiée au Registre de commerce et au Mémorial des sociétés.

Fait à Differdange, le 1^{er} novembre 2005.

A. Logelin, R. Lickes.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(095074.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Colt Telecom Group S.A.).**

Registered office: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.
R. C. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of COLT Telecom Group S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at Kansallis House, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, incorporated by notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 13 April 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), amended for the last time on 26 June 2006 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided over by François Felten, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Karl Pardaens, attorney at law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Caroline Bader-Keller, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held by them are shown on the attendance list, which is signed by the proxies, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of one hundred seventy-two million seventeen thousand eight hundred twenty-seven (172,017,827) shares in issue in the Company, all such one hundred seventy-two million seventeen thousand eight hundred twenty-seven (172,017,827) shares of the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital and all shareholders of the Company are represented at the present meeting.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. To rectify the error contained in the Article One of the Articles of Association of the Company and correct the name of the Company from Colt Telecom Group S.A. to COLT Telecom Group S.A., and to consequentially amend Chapter 1, Article One of the Articles of Association of the Company as follows:

«A stock holding Company under Luxembourg law is hereby established, to be called COLT Telecom Group S.A.»

2. To apply for and change the status of the Company so as to become a billionaire 1929 Company in accordance with the law of 31 July 1929 concerning the fiscal regime of Holding companies, and to consequentially amend Chapter 1, Article Three of the Articles of Association of the Company to read as follows:

«The objects of the Company are: participation in any manner in all commercial, industrial, financial and other enterprises of Luxembourg or foreign nationality through the acquisition by participation, subscription, purchase, option or by any other means of all share, stocks, debentures, bonds or securities; the acquisition of patents and licenses which it will administer and exploit; it may lend or borrow with or without security, provided that any monies so borrowed may only be used for the purposes of the Company, or companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the Company; in general, it may undertake any operations directly or indirectly connected with these objects whilst nevertheless remaining within the limits set out by the law on holding companies of thirty-first of July nineteen hundred and twenty-nine.»

3. To change for the purpose described above the financial year starting on incorporation to end on 26 June 2006, the next financial year starting on 27 June 2006 to end on 31 December 2006, and to resolve to hold an annual general meeting on or about the date hereof to approve the first annual accounts.

4. Consequentially to the resolutions above to amend Chapter 5, Article Thirty-Five of the Articles of Association of the Company as follows:

«The financial year of the Company starting on incorporation shall end on 26 June 2006. The following financial year of the Company starting on 27 June 2006 shall end on 31 December 2006. Thereafter each financial year shall begin on 1 January of each year and end on 31 December of the same year.»

5. To authorise the Board of Directors of the Company to grant powers to certain senior managers of the Company, namely Marc Wathelet, Emmanuelle Entringer and Alex Guyatt to sign documents in the ordinary course of business in order to facilitate the running of the Company, such authority allowing them, without limitation, to sign cheques and/or authorise bank transfers up to a limit of fifty thousand Euro (EUR 50,000) on a dual signature basis.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved that the Company (i) rectify the error contained in Article One of the Articles of Association of the Company and correct its name from Colt Telecom Group S.A. to COLT Telecom Group S.A. and (ii) consequentially amend Chapter 1, Article One of the Articles of Association of the Company so as to read henceforth as follows:

«A stock holding Company under Luxembourg law is hereby established, to be called COLT Telecom Group S.A.»

Second resolution

It is resolved that the Company (i) adopt the Billionaire Status in accordance with the law of 31 July 1929 concerning the fiscal regime of Holding companies and (ii) consequentially amend Chapter 1, Article Three of the Articles of Association of the Company so as to read henceforth as follows:

«The objects of the Company are: participation in any manner in all commercial, industrial, financial and other enterprises of Luxembourg or foreign nationality through the acquisition by participation, subscription, purchase, option or by any other means of all share, stocks, debentures, bonds or securities; the acquisition of patents and licenses which it will administer and exploit; it may lend or borrow with or without security, provided that any monies so borrowed may only be used for the purposes of the Company, or companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the Company; in general, it may undertake any operations directly or indirectly connected with these objects whilst nevertheless remaining within the limits set out by the law on holding companies of thirty-first of July nineteen hundred and twenty-nine.»

Third resolution

It is resolved that the Company (i) change, for the purpose described in the resolutions above, the year end of the first financial year to 26th June 2006, the following financial year starting on 27th June 2006 to end on 31st December 2006, and (ii) to consequentially amend Chapter 5, Article Thirty-Five of the Articles of Association of the Company so as to read henceforth as follows:

«The financial year of the Company starting on incorporation shall end on 26th June 2006. The financial year of the Company starting on 27th June 2006 shall end on 31st December 2006. Thereafter each financial year shall begin on 1st January of each year and end on 31st December of the same year.»

It is further resolved to hold an annual general meeting on or about the date hereof to approve the first annual accounts of the Company.

Fourth resolution

It is resolved to authorise the Board of Directors of the Company to grant powers to certain senior managers of the Company, namely Marc Wathelet, Emmanuelle Entringer and Alex Guyatt to sign documents in the ordinary course of business in order to facilitate the running of the Company, such authority allowing them, without limitation, to sign cheques and/or authorise bank transfers up to a limit of fifty thousand Euro (EUR 50,000) on a dual signature basis.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company, are estimated at 2,500 Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COLT Telecom Group S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au Kansallis House, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, constituée selon un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 13 avril 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), modifié pour la dernière fois le 26 juin 2006 par un acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par François Felten, avocat, résidant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Karl Pardaens, avocat, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Caroline Bader-Keller, avocat, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis du notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenu par chacun d'eux figurent sur une liste de présence, qui est signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que sur les cent soixante-douze millions dix-sept mille huit cent vingt-sept (172.017.827) actions émises dans la Société, toutes les cent soixante-douze millions dix-sept mille huit cent vingt-sept (172.017.827) actions de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'intégralité du capital social et tous les actionnaires de la Société sont représentés à la présente assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rectifier l'erreur contenue dans l'Article Un des Statuts de la Société et corriger le nom de la Société de Colt Telecom Group S.A. à COLT Telecom Group S.A. et en conséquence modifier le Chapitre 1^{er}, Article Un des Statuts de la Société comme suit:

«Par les présentes, il est institué une Société par actions de droit du Luxembourg qui sera dénommée COLT Telecom Group S.A.»

2. Solliciter et changer le statut de la Société de sorte qu'elle devienne une Société Milliardaire 1929 en conformité avec la loi du 31 juillet 1929 relative au régime fiscal des sociétés holding, et en conséquence modifier le Chapitre 1^{er}, Article Trois des Statuts de la Société pour être lu comme suit:

«L'objet de la Société est le suivant: participer, de toute manière, à toutes entreprises commerciales, industrielles, financières et autres de droit luxembourgeois ou étranger, par l'acquisition, par prise de participation, souscription, achat, option ou par tout autre moyen de toutes actions, parts sociales ou obligations, garanties ou non, ou de tous autres titres; acquérir tous brevets ou toutes licences pour les administrer et les exploiter; prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, sous réserve toutefois que toutes sommes ainsi empruntées ne pourront être utilisées que pour la Société ou pour toutes filiales ou sociétés liées ou associées de celle-ci; ainsi que, de manière générale, mettre en oeuvre toute opération directement ou indirectement liée à ces objets tout en restant néanmoins dans les limites de la loi sur les sociétés holding du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf».

3. Changer pour les besoins décrits ci-dessus l'exercice social commençant à la constitution pour finir le 26 juin 2006, le prochain exercice social commençant le 27 juin 2006 pour finir le 31 décembre 2006, et décider de tenir une assemblée générale annuelle aux environs de cette date pour approuver les premiers comptes annuels.

4. En conséquence des résolutions ci-dessus, modifier le Chapitre 5, Article Trente-Cinq des Statuts de la Société comme suit:

«L'exercice comptable de la Société commence le jour de sa constitution pour se terminer le 26 juin 2006. L'exercice comptable suivant de la Société commencera le 27 juin 2006 pour se terminer le 31 décembre 2006. Après cela, chaque exercice comptable commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année».

5. Autoriser le Conseil d'Administration de la Société à donner pouvoirs à certains managers seniors de la Société, à savoir Marc Wathelet, Emmanuelle Entringer et Alex Guyatt, de signer tous documents relatifs aux affaires courantes afin de faciliter la poursuite des affaires de la Société, cet organe leur autorisant, sans limitations, à signer des chèques et/ou autoriser des transferts bancaires dans une limite maximale de cinquante mille euros (EUR 50.000) sur base de deux signatures conjointes.

IV. Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que la Société (i) rectifie l'erreur contenue dans l'Article Un des Statuts de la Société et corrige son nom de Colt Telecom Group S.A. en COLT Telecom Group S.A. et (ii) en conséquence modifie le Chapitre 1^{er}, Article Un des Statuts de la Société pour se lire dorénavant comme suit:

«Par les présentes, il est institué une Société par actions de droit du Luxembourg qui sera dénommée COLT Telecom Group S.A.»

Deuxième résolution

Il est décidé que la Société (i) adopte les statuts de Milliardaire en conformité avec la loi du 31 juillet 1929 relative au régime fiscal des sociétés holding et (ii) en conséquence modifie le Chapitre 1^{er}, Article Trois des Statuts de la Société pour se lire dorénavant comme suit:

«L'objet de la Société est le suivant: participer, de toute manière, à toutes entreprises commerciales, industrielles, financières et autres de droit luxembourgeois ou étranger, par l'acquisition, par prise de participation, souscription, achat, option ou par tout autre moyen de toutes actions, parts sociales ou obligations, garanties ou non, ou de tous autres titres; acquérir tous brevets ou toutes licences pour les administrer et les exploiter; prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, sous réserve toutefois que toutes sommes ainsi empruntées ne pourront être utilisées que pour la Société ou pour toutes filiales ou sociétés liées ou associées de celle-ci; ainsi que, de manière générale, mettre en oeuvre toute opération directement ou indirectement liée à ces objets tout en restant néanmoins dans les limites de la loi sur les sociétés holding du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf».

Troisième résolution

Il est décidé que la Société (i) change, pour les besoins décrits dans les résolutions ci-dessus, la fin du premier exercice social annuel au 26 juin 2006, le prochain exercice social commençant le 27 juin 2006 pour finir le 31 décembre 2006, et (ii) en conséquence modifier le Chapitre 5, Article Trente-Cinq des Statuts de la Société pour être lu dorénavant comme suit:

«L'exercice comptable de la Société commence le jour de sa constitution pour se terminer le 26 juin 2006. L'exercice comptable suivant de la Société commencera le 27 juin 2006 pour se terminer le 31 décembre 2006. Après cela, chaque exercice comptable commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année».

Il est ensuite décidé de tenir une assemblée générale annuelle aux alentours de la date ci-dessus afin d'approuver les premiers comptes annuels de la Société.

Quatrième résolution

Il est ensuite décidé d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à donner pouvoirs à certains managers seniors de la Société, à savoir Marc Wathelet, Emmanuelle Entringer et Alex Guyatt, de signer tous documents relatifs aux affaires courantes afin de faciliter la poursuite des affaires de la Société, cet organe leur autorisant, sans limitations, à signer des chèques et/ou autoriser des transferts bancaires dans une limite maximale de cinquante mille euros (EUR 50.000) sur base de deux signatures conjointes.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société, sont estimés à 2.500 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Fait à Luxembourg, le jour mentionné ci-avant.

Après lecture du procès-verbal, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Felten, K. Pardaens, C. Bader-Keller, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 20, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2006.

J. Elvinger.

(096583.3/211/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

CARINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 37.186.

Le bilan et l'annexe légale au 31 mai 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07916, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095247.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

R.E.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.340.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 février 1997, acte publié au Mémorial C n° 308 du 19 juin 1997. Le capital social a été converti en euros le 13 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R.E.A., S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(095249.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

R.E.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.340.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 février 1997, acte publié au Mémorial C n° 308 du 19 juin 1997. Le capital social a été converti en euros le 13 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R.E.A., S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(095251.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

R.E.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.340.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 février 1997, acte publié au Mémorial C n° 308 du 19 juin 1997. Le capital social a été converti en euros le 13 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R.E.A., S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(095252.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

PADDINGTON FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 103.960.

In the year two thousand six, on the eighth day of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PADDINGTON FINANCE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on the 21st of October 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 56 of January 20th, 2005.

The meeting was opened by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Walenta, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To dissolve the Company and to put it into liquidation.
2. To grant full discharge to the managers of the company for the exercise of their mandate.

3. To appoint FAIRLAND PROPERTY LIMITED, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator and to determine its powers as liquidator.

4. Sundries.

III. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

IV. As appears from the said attendance list, 100 shares out of 100 shares in circulation are present or represented at the present general meeting.

V. As a consequence, more than half of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to give discharge to the managers of the company for the exercise of their mandates.

Third resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, FAIRLAND PROPERTY LIMITED, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PADDINGTON FINANCE, S.à r.l., avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 21 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 56 du 20 janvier 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Décharge pleine et entière aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats.

3. Nomination de FAIRLAND PROPERTY LIMITED, P.O. Box 3161 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, à la fonction de liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

4. Divers.

III.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiquées sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il ressort de ladite liste de présence que 100 parts sociales sur les 100 parts sociales en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

V.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, FAIRLAND PROPERTY LIMITED, P.O. Box 3161 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, vol. 155S, fol. 2, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

G. Lecuit.

(099700.4/220/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

CARINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 37.186.

Le bilan et l'annexe légale au 31 mai 2006, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07917, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095250.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

WITTSBURG HOLDING A.G., Société Anonyme Holding (in liquidation).

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 53.206.

In the year two thousand and six, on the seventh day of September.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of the société anonyme holding WITTSBURG HOLDING A.G., a company incorporated under Luxembourg law, with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on December 14th, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 79 of February 14th, 1996, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 53.206.

The Meeting is declared open at 11.45 a.m., by Mrs Monique Juncker, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman,

who appoints as secretary Mrs Annie Lyon, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the Meeting draws up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxy holders representing the shareholders, by the members of the board and by the notary, will

remain attached to the present minutes together with the proxies, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the present Extraordinary General Meeting is as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve and liquidate the company.
2. Appointment of the liquidator and determination of its powers.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

II. According to the attendance list, all the shareholders, representing the full amount of the share capital of USD 50,000.- (fifty thousand Dollar) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

III. The whole capital of the Company being present or represented, the usual notifications have been disregarded inasmuch as present or represented shareholders consider themselves as duly convened, moreover declaring having had knowledge of the agenda beforehand.

IV. The present Meeting is therefore duly constituted and may, as it is, validly resolve on all the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting hereby decides to dissolve the Company and to liquidate its assets as of the present date.

Second resolution

The Meeting decides to appoint as liquidator the company GENLICO LIMITED, with registered office at 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The liquidator shall have the broadest powers as defined in Articles 144 to 148 of the Law on Commercial Companies. It may carry out all acts as defined under Article 145, without requesting a previous authorization from the General Meeting of Shareholders, inasmuch as it may be required.

The liquidator is empowered to discharge the Registrar of Mortgages (Conservateur des Hypothèques) from registration of mortgages, to renounce all rights whether real or preferential, mortgages, resolutive actions, as well as to grant release with or without payment of all mortgage or preferential registrations, other registrations, distraints, seizures, attachments and foreclosings or other hindrances.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of its powers and for such duration as it may deem fit, to one or several representatives.

Third resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company.

There being no further item on the agenda, the Meeting is adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated approximately at EUR 1,300.- (one thousand and three hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, made in Luxembourg, on the date named at the beginning of the present deed.

The present deed having been read to the members of the board of the Meeting, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, they signed with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois WITTSBURG HOLDING A.G., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 79 du 14 février 1996, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.206.

L'Assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Monique Juncker, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Etant ainsi formé, le bureau de l'Assemblée dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent

procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte, aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- La présente Assemblée Générale Extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et de liquider la société.
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de USD 50.000,- (cinquante mille dollars américains) sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée. L'Assemblée peut, ainsi valablement délibérer et décider, sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations prévues par la loi, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- La présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de liquider ses actifs à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur la société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Il pourra accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner pleine décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces personnes comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: M. Juncker, A. Lyon, R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, vol. 155S, fol. 33, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 septembre 2006.

T. Metzler.

(099842.3/222/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

TERRABEL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 75.211.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07932, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095253.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**BIAC LOG, BUREAU INFORMATIQUE D'ANALYSE ET DE CONSEILS EN LOGICIELS,
Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.676.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07929, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095255.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

COFINATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 58.140.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature.

(095257.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

LUXANCE GROUP INVEST S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: LUXANCE HP.

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 119.155.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Julien Bel, administrateur de sociétés, demeurant à Pieterpoursbusstraat 9, B-8000 Brugge.

2.- Monsieur Franck Coustet, administrateur de sociétés, demeurant à L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LUXANCE GROUP INVEST S.A.

L'enseigne commerciale sera LUXANCE HP.

Le siège social est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet:

l'achat, la vente et la revente de tout produit d'entretien industriel et commercial;

la vente de tout produit d'hygiène à usage unique, matériel de désinfection, d'entretien et de sécurité;

la location de véhicule et de matériel pour l'hygiène et la sécurité;

la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière et la réalisation par voie de vente, cession, échange ou autrement de valeurs mobilières de toutes espèces. la gestion, le contrôle et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, ainsi que l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours;

l'exercice de fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés;

l'acquisition, la détention et l'administration d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, financières et commerciales liées directement ou indirectement à son objet social ou simplement de nature à favoriser celui-ci.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Julien Bel, prénommé, cinquante actions	50
2.- Monsieur Franck Coustet, prénommé, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

96897

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte, déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Julien Bel, administrateur de sociétés, né à Hanoi (Vietnam), le 16 décembre 1940, demeurant à Pieterpoursbusstraat 9, B-8000 Brugge;
- b) Monsieur Joffrey Bach, étudiant, né à Thionville, le 27 mars 1985, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 8, rue du Vieux Château;
- c) Monsieur Franck Coustet, administrateur de sociétés, né à Arras (France), le 1^{er} janvier 1967, demeurant à L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

L'assemblée faisant usage de la prérogative lui reconnue par l'article 5 des statuts, nomme pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010 Monsieur Julien Bel, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans le sens le plus large et sous sa signature individuelle.

Septième résolution

Le siège social est fixé au 21, rue de la Libération, L-3510 Dudelange.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Bel, F. Coustet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 2006, vol. 437, fol. 87, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 août 2006.

H. Hellinckx.

(099343.3/242/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

MAITLAND TRUST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 77.380.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(095280.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

96898

G.G.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, La Belle Etoile (Route d'Arlon).
R. C. Luxembourg B 55.446.

Le bilan (version abrégée) au 31 janvier 2006, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature.

(095259.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

BEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.116.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 16th August 2006 au siège social que:

1. Le mandat de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la société a été révoqué avec effet au 12 juin 2006.

2. UNITED CAPITAL CONTROLLERS, établi et ayant son siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 16th August 2006 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

3. Les mandats de Monsieur Graham J. Wilson avec son adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Mademoiselle Cindy Reiners avec son adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095277.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

ALALBAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 118.942.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société ANGLO MANX TRUST CORPORATION LIMITED as trustees of THE FEMIR TRUST, ayant son siège social à Douglas, Athol Street 5 (Ile de Man), ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de ALALBAN S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de

toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société ANGLO MANX TRUST CORPORATION LIMITED as trustees of THE FEMIR TRUST, prédésignée, trois cent dix-neuf actions	319
2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, une action.	1
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2006, vol. 537, fol. 78, case 5. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 septembre 2006.

J. Seckler.

(096124.3/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

SCUDDER ALPHA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 93.506.

Faisant suite à l'assemblée générale du 31 juillet 2006, sont nommés administrateurs:

Klaus-Michael Vogel, adresse: 2, boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg;

Anke Schaks, adresse: 500 West 56th 10019 New-York, Etats-Unis;

Paul H. Schubert, adresse: 558 Gruman Court NJ 07675 River Vale, Etats-Unis.

Est re-nommé réviseurs d'entreprises KPMG AUDIT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095358.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

DELWYN LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500.**Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 98.423.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095281.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

JAQUI S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 36.489.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(095292.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

JAQUI S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 36.489.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(095290.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

JAQUI S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 36.489.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(095287.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

JAQUI S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 36.489.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(095286.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

JAQUI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 36.489.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(095284.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

JAQUI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 36.489.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(095283.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

SIT LEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 119.012.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme SIT GROUP S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.305,

ici représentée par:

- Monsieur Jérôme Grandidier-Bichet, chef d'entreprises, né le 23 février 1970 à Nancy (F), demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue Victor Hugo,

- Monsieur Cyril Dagand, manager, né le 6 juin 1967 à Hayange (F), demeurant à F-57970 Yutz, 21, rue Docteur Fleming,

agissant tous les deux en leur qualité d'administrateurs de ladite société, avec pouvoir de l'engager par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Michael Schmetz, directeur commercial, né le 19 mai 1976 à Verviers (B), demeurant à B-4560 Clavier, 1A, route Terwagne,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SIT LEASE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente et la location à court et à long terme de biens neufs et usagés.

Elle pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le (...) à (...) heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société anonyme SIT GROUP, préqualifiée	51 actions
2) Monsieur Michael Schmetz, préqualifié	49 actions
Total	100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.300,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Jérôme Grandidier-Bichet, chef d'entreprises, né le 23 février 1970 à Nancy (F), demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue Victor Hugo;
 - Monsieur Cyril Dagand, manager, né le 6 juin 1967 à Hayange (F), demeurant à F-57970 Yutz, 21, rue Docteur Fleming;
 - Monsieur Michael Schmetz, directeur commercial, né le 19 mai 1976 à Verviers (B), demeurant à B-4560 Clavier, 1A, route Terwagne.
- 3) Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur Michael Schmetz, prénommé, qui peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.
- 4) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Paul Huberty, expert-comptable et conseil économique, né le 19 janvier 1960 à Luxembourg, demeurant à L-3996 Mondernange, 4, op Feileschterkeppchen.
- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 6) Le siège social est fixé à L-1273 Luxembourg, 11, rue Bitbourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Grandidier-Bichet, C. Dagand, M. Schmetz, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2006, vol. 920, fol. 60, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2006.

B. Moutrier.

(097270.3/272/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

EurCE IMMOBILIERE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 92.642.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature.

(095295.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

HASLIBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 77, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 99.337.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

EASIT S.A.

Signature

(095297.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

CORESTATE INVESTMENTS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 119.004.

STATUTES

L'an deux mille six, le dix-huit août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, with registered office in CH-8001 Zurich, Bahnhofstrasse 52,

here represented by Mr Laurent Kind, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy dated on 17 August 2006,

said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of in.

Art. 2. The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of CORESTATE INVESTMENTS 1, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, which have been all subscribed by the sole shareholder CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, with registered office in CH-8001 Zurich, Bahnhofstrasse 52.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a pre-emption right.

They must use this pre-emption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this pre-emption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance sheet and inventory of the company.

Chapter III.- Management

Art. 10. The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxyholder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the thirty-first day of December 2006.

Payment of the sharequotas

All the sharequotas have been totally paid-up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is from this day on at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.00).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
- 2.- Is appointed as managing director:

Mr Alain Heinz, director of companies, born in Forbach (France), on 17 May 1968, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

- 3.- The company will be validly bound by the sole signature of the managing director.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

CORESTATE CAPITAL AG, une société de droit suisse, ayant son siège social à CH-8001 Zurich, Bahnhofstrasse 52, ici représentée par Monsieur Laurent Kind, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 août 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CORESTATE INVESTMENTS 1, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique CORESTATE CAPITAL AG, une société de droit suisse, avec siège social à CH-8001 Zurich, Bahnhofstrasse 52.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

2.- Est désigné comme gérant de la société:

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Kind, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, vol. 155S, fol. 8, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

E. Schlesser.

(097192.3/227/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

GAPIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Hahneboesch.

R. C. Luxembourg B 61.870.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

EASIT S.A.

Signature

(095302.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

WSI EDUCATION HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 4,722,250.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 106.071.

In the year two thousand and six, on the eighteenth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

WSI EDUCATION, S.à r.l., a private limited liability company formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under numer 105.793 and with registered address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Anne-Sophie Saunier, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of one proxy given in July 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of WSI EDUCATION HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 106.071, incorporated by a deed of the undersigned notary of January 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 550 dated June 8, 2005 and whose bylaws have been amended by deeds of the undersigned notary of March 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 854 of September 7, 2005, of July 1, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 10 of January 3, 2006 and of August 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 264 of February 6, 2006 and of September 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 300 of February 10, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at four million seven hundred twenty-two thousand two hundred fifty Euro (EUR 4,722,250.-) represented by one hundred eighty-eight thousand eight hundred ninety (188,890) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of three hundred ninety-five thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 395,675.-) to raise it from its present amount of four million seven hundred twenty-two thousand two hundred fifty Euro (EUR 4,722,250.-) to five million one hundred seventeen thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 5,117,925.-) by creation and issue of fifteen thousand eight hundred and twenty-seven (15,827) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

WSI EDUCATION, S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the fifteen thousand eight hundred and twenty-seven (15,827) new shares and pay them in by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and WSI EDUCATION, S.à r.l. on July 18, 2006 whereby WSI EDUCATION, S.à r.l. lent the principal amount of three hundred ninety-five thousand six hundred ninety-four Euro eighty-four cents (EUR 395,694.84) to the Company.

The excess contribution of nineteen Euro eighty-four cents (EUR 19.84) is allocated to the legal reserve of the Company.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at five million one hundred seventeen thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 5,117,925.-) represented by two hundred four thousand seven hundred seventeen (204,717) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WSI EDUCATION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.793, ayant son siège au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Anne-Sophie Saunier, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée en juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de WSI EDUCATION HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 106.071, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 27 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 550 du 8 juin 2005 et dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire instrumentaire du 15 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 854 du 7 septembre 2005, du 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 10 du 3 janvier 2006, du 11 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 264 du 6 février 2006 et du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 300 du 10 février 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre millions sept cent vingt-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 4.722.250,-) représenté par cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-dix (188.890) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-quinze euros (EUR 395.675,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions sept cent vingt-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 4.722.250,-) à cinq millions cent dix-sept mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 5.117.925,-) par la création et l'émission de quinze mille huit cent vingt-sept (15.827) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

WSI EDUCATION, S.à r.l., désignée ci-dessus, par l'intermédiaire de son représentant, déclare souscrire à toutes les quinze mille huit cent vingt-sept (15.827) nouvelles parts sociales et les libérer par un apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société, correspondant au montant dû et payable en vertu des termes et conditions d'un contrat de prêt conclu entre la Société et WSI EDUCATION, S.à r.l. en date du 18 juillet 2006, en vertu duquel WSI EDUCATION, S.à r.l. s'est engagée à prêter la somme de trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt quatre cents (EUR 395.694,84) à la Société.

L'apport excédentaire de dix-neuf euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 19,84) est alloué à la réserve légale de la Société.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq millions cent dix-sept mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 5.117.925,-) représenté par deux cent quatre mille sept cent dix-sept (204.717) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.-S. Saunier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 6, case 7. – Reçu 3.956,95 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(096332.3/211/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

WSI EDUCATION HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.722.250,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 106.071.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43479 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

J. Elvinger.

(096333.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

SHANKS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.780.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Signature.

(095336.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

SHANKS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.780.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Signature.

(095337.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

96912

GAPI-GLASS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Hahneboesch.
R. C. Luxembourg B 95.573.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

EASIT S.A.

Signature

(095303.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

JULIUS BAER WEALTH MANAGEMENT (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 33.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01481, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(095305.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

FULL RACING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 272.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 97.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01471, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(095307.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

FIDISPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 62.231.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

FIDISPORT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(095308.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.
